

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR de**

**L’Epi sur Louyre**

Version 2 en date du 21 mars 2024

**Table des matières**

[**PRÉAMBULE 2**](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.1fob9te)

[**ADHÉSIONS 2**](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.2et92p0)

[Pourquoi une adhésion ? 2](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.tyjcwt)

[Pour qui? 3](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.3dy6vkm)

[Comment ? 3](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.1t3h5sf)

[Montant de l’adhésion 3](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.4d34og8)

[Période de validité de l’adhésion 4](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.2s8eyo1)

[Obligations liées à l’adhésion 4](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.17dp8vu)

[Radiation ou démission d’un adhérent· 4](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.3rdcrjn)

[**LA RECHARGE 4**](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.26in1rg)

[**PARTICIPATION 5**](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.lnxbz9)

[Choix du créneau 5](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.1ksv4uv)

[Diverses tâches 5](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.44sinio)

[Déontologie de la participation 6](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.2xcytpi)

[**UTILISATION DES SERVICES DE L’ASSOCIATION 7**](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.1ci93xb)

[Faire ses courses à l’épicerie 7](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.3whwml4)

[Coin-café, animations 7](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.2bn6wsx)

[**PRODUITS 7**](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.qsh70q)

[Qui référence les produits ? 7](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.3as4poj)

[Critères de choix des produits 7](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.1pxezwc)

[C’est quoi un prix juste ? 7](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.49x2ik5)

[**FONCTIONNEMENT 9**](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.2p2csry)

[**ANNEXE A : RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) 10**](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.28h4qwu)

[**ANNEXE B : FORMULAIRE D’AUTORISATION DE DIFFUSION D’IMAGE 11**](https://docs.google.com/document/d/1_tue5RTCoZ1qYhKtKDfEHbGpmTme9x2V/edit#heading=h.nmf14n)

**PRÉAMBULE**

L’épi sur Louyre a été créé dans l’objectif de mettre en œuvre des pratiques collectives, participatives et alternatives favorisant le lien social, l’expression de la citoyenneté active et le développement de l’économie locale, respectueuse de l’environnement et solidaire sur le territoire. Ces pratiques seront principalement liées à la consommation alimentaire dans le cadre de principes tels que :

* **Une distribution des produits à marge zéro**
* **La distribution des produits est réservée à ses seuls adhérents.**

La réussite de L’épi sur Louyre est étroitement liée à l'investissement et à la bonne volonté de chaque adhérent.

L’épi sur Louyre s’engage, dans la mesure du possible, à choisir une banque, des fournisseurs d’énergie et une assurance présentant des valeurs éthiques et à utiliser autant que faire se peut des logiciels libres.

L’épi sur Louyre respecte le  Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui est rappelé en Annexe A

**ADHÉSIONS**

**Pourquoi une adhésion ?**

L’épi sur Louyre souhaite fonctionner en totale autonomie et indépendance par rapport aux institutions de quelque nature qu’elles soient.

Ce sont les adhésions qui vont servir à payer les différents frais de fonctionnement du local :

* Loyer et charges locatives si nécessaire
* Assurances
* Fluides et énergies (Eau, EDF, GDF, etc…)
* Accès et matériel internet
* Frais de tenue de compte bancaire
* Autres frais liés au fonctionnement du local et de l’association.

Ainsi, tous les adhérents sont co-locataires du local.

Nous avons acté de pratiquer une marge à taux zéro sur la distribution des produits. De ce fait, légalement, les produits distribués par l’épi sur Louyre ne peuvent être achetés que par un adhérent en règle de sa cotisation.

En fin d’année comptable, si la somme des cotisations récoltées est supérieure au montant des charges, il sera décidé collectivement de l’affectation de ce “trop plein”, soit en pratiquant une ristourne aux adhérents, soit en alimentant une réserve de trésorerie.

En cas de problème de trésorerie, un appel à participation financière volontaire des adhérents sera lancé.

**Pour qui ?**

L’adhésion est ouverte à toute personne à partir de 16 ans. L’adhésion d’un mineur est conditionnée à une autorisation signée d’un représentant légal.

L’adhésion est ouverte aux personnes domiciliées à Liorac sur Louyre et dans les communes proches ou exerçant une activité à Liorac sur Louyre (au-delà de 150 adhérents, ce périmètre pourra être rediscuté et le règlement intérieur modifié en conséquence.)

L’acceptation de l’adhésion d’une personne morale se fait après validation par le groupe de pilotage de l’association.

**Comment ?**

Le future adhérent· crée un compte en ligne sur le site MonÉpi de l'association L’épi sur Louyre via le lien :

[Lien](https://www.monepi.fr/homeMonEpi.php?nomurlsite=roanne) homepage sur la plateforme Monépi

Cette création de compte est conditionnée par le fait d’avoir lu et accepté :

* Les statuts de l'association l’épi sur Louyre,
* Le présent Règlement Intérieur.

L’adhésion en ligne peut se faire à distance, mais aussi directement au local pour les personnes ne disposant pas d’un ordinateur et/ou d’un accès à internet, lors de permanences d’ouverture de l’épicerie.

Une personne ne disposant pas d’adresse courriel - indispensable à l’adhésion - aura la possibilité de s’en faire créer une par l’intermédiaire de l’association.

**Montant de l’adhésion**

Chaque année, le montant des cotisations sera examiné de manière collective lors de l’Assemblée Générale.

* Adhésion Individuelle Annuelle : 20 €

Si je suis une personne seule ou une famille monoparentale

* Adhésion Familiale Annuelle : 40 €

Si je suis une famille ou un foyer d’au moins 2 personnes

* Adhésion Minimum Individuelle Annuelle : 10 €

Je prends cette adhésion si j’estime que ma situation financière ne me permet pas de payer plus. L’épi sur Louyre ne demandera pas de justificatif pour ce type d’adhésion.

* Adhésion découverte pour 3 mois : 10€
* Adhésion Panier : 2 €

Pour les gens de passage qui ne disposent pas d’un compte à l’épi sur Louyre, cette adhésion est à payer pour chaque achat.

* Adhésion personne morale: Le montant de l’adhésion annuelle sera étudiée au cas par cas et validé par le bureau en fonction de la nature de l’activité de la personne morale.

Les personnes qui adhèrent lors de la première année de la création de l’épi sur Louyre bénéficient d’une validité de cotisation jusqu’au 31/12/2024

Si une personne quitte l’association, il ne sera fait aucun remboursement d’adhésion, quel que soit le motif du départ.

**Période de validité de l’adhésion**

L’adhésion est valable pour l’année civile, c’est-à-dire du 1er Janvier au 31 décembre.

Si une adhésion est prise à partir du 1er octobre de l’exercice N, le montant de la cotisation est calculé au prorata du nombre de mois restant avant le 31 décembre de l’exercice N.

Le processus de réabonnement sur le site de L’épi sur Louyre doit être effectué au cours du mois de janvier. il permet de conserver son statut d’adhérent, et ainsi de pouvoir faire ses courses à l'épicerie.

Les personnes qui adhèrent lors de la première année de la création de l’épi sur Louyre bénéficient d’une validité de cotisation jusqu’au 31/12/2024

**Obligations liées à l’adhésion**

En rejoignant l’association l’épi sur Louyre, l'adhérent s’engage :

* À participer au développement de l’association à travers sa contribution financière : **la cotisation annuelle**,
* À apporter son soutien à la vie de l’association, en participant à ses activités à raison de **2 heures par mois minimum**.

Cette obligation peut être modulée en fonction des critères définis au chapitre Participation.

**Radiation ou démission d’un adhérent**

La radiation d’un adhérent peut être prononcée par le groupe de pilotage pour non-paiement de cotisation, le non respect de l’implication dans la vie de l’association ou pour motif grave.

La démission d’un adhérent peut être présentée à tout moment de l’exercice, par courrier ou courriel.

Aucun remboursement de l’adhésion ne sera effectué. Par contre, si un solde financier est présent sur le compte d’abondement (recharge) d’un adhérent radié, démissionnaire ou décédé, il lui sera intégralement remboursé, dans un délai maximum d’un mois par virement sur l’IBAN fourni. Le solde éventuel d’heures de participation ne donnera lieu à aucune compensation, financière ou autre.

**LA RECHARGE**

L’achat des produits par L’épi sur Louyre auprès des fournisseurs n’est possible que si l'association dispose de suffisamment d’argent en compte. Cette trésorerie est constituée par la somme des recharges de tous les adhérents. Tous les adhérents sont ainsi co-propriétaires du stock de produits en rayon.

La recharge individuelle de chaque adhérent lui permet de payer sa cotisation puis de faire ses courses. **Il ne pourra jamais commander au-delà de son solde de recharge.**

Pour permettre à L’épi sur Louyre d’acheter des produits, il est indispensable que chaque adhérent laisse toujours une somme minimale disponible sur son compte de recharge. Une somme de 50 euros est conseillée, adaptable aux possibilités financières de chacun. La recharge sur le site de l’Epi sur Louyre doit absolument être accompagné du virement bancaire correspondant.

**PARTICIPATION**

C’est le travail des adhérents qui permet de faire fonctionner L’épi sur Louyre. Chaque adhérent est tenu de participer au moins 2 heures par mois (en une ou en plusieurs fois, suivant les tâches proposées). Un travail au-delà de ces 2 heures par mois est vivement encouragé.

Cette participation de 2 heures est facultative à partir de 70 ans. Toute personne ayant des problèmes de santé ou de mobilité peut être exonérée de ces 2 heures, de manière ponctuelle ou permanente. Cette exonération sera accordée sur le principe de la confiance.

Tout mineur participant aux tâches devra être accompagné d’un adulte.

Un créneau de participation familial ne peut être assuré que par l’un ou l’autre des membres adhérents majeurs de la famille. Seuls les mineurs qui adhérent pour leur propre compte peuvent participer aux tâches. Il est possible de faire un don de participation entre adhérents.

L’adhérent doit être assuré personnellement au titre de la responsabilité civile.

**Choix du créneau**

L’adhérent choisit son créneau de participation de 2 heures chaque mois (ou 2 heures pour la famille, si adhésion familiale) sur le site de l'épicerie (bouton “Planning”), suivant le planning proposé et ses possibilités. Ce créneau peut être différent chaque mois.

En cas d’empêchement pour un créneau déjà planifié, il est possible d’échanger ponctuellement sa participation à l’amiable avec un autre adhérent.

Si l’engagement de créneau de 2 heures par mois n’est pas respecté et n’est régularisé sur le trimestre l’adhérent sera dans l'impossibilité de profiter des services et des produits de l’épicerie.

Pour les adhérents qui ne peuvent pour diverses raisons s’engager mensuellement, leur participation sera comptabilisée sur l’année courante (soit 24h au total sur l’année)

**Diverses tâches**

**Épicerie**

Lorsque l’adhérent tient une permanence en tant que épicier, il doit :

* Ouvrir l’épicerie, suivant le planning,
* Mettre en service le ou les ordinateurs pour la caisse et le pointage des produits,
* Pointer les produits achetés par les adhérents via la plateforme informatique mettant ainsi à jour automatiquement le stock des produits,
* Préparer le café,
* Nettoyer le local (poussière, sol, évier, toilettes, vitres, etc.).

Autres tâches liées à l’épicerie en dehors des horaires d’ouverture :

* Réception des livraisons et mise en rayon des produits,
* Relation en tant que “référent” auprès des personnes âgées ou toute personne souhaitant un accompagnement dans son utilisation de l’épicerie.
* Etc.

L’ouverture de l’épicerie se fait en binôme. Si deux personnes ne sont pas présentes, le magasin n’ouvre pas (sauf si 2 personnes étaient bien inscrites sur la plateforme mais qu’une des 2 n’arrive pas et n’est pas joignable

L’épicier n’est pas autorisé à encaisser ses propres achats, c’est la deuxième personne présente qui doit le faire (ou le cas échéant, un des adhérent venant à l’épicerie)

**Coin-café**

Aucune qualification n’est requise.

Le café ou le thé sont mis à disposition gratuitement par l’association.

Le coin-café est ouvert aux non-adhérents qui accompagnent un adhérent· ou rejoignent la personne de permanence pendant un créneau d’ouverture.

**Animations**

Aucune qualification particulière n’est requise,

Les animations pourront être initiées par l’association ou par tout adhérent qui en assurera l’encadrement. Il peut s’agir, de façon non-exhaustive, de : dégustation de produits, rencontre avec des producteurs, organisation de débats, ateliers, etc.

**Collecte des produits**

Aucune qualification n’est requise

Il faut s’inscrire au préalable, sur le planning, pour le créneau de collecte. Le détail de la tournée est disponible sur la plateforme. La tournée est effectuée par l’adhérent, avec son véhicule personnel. Il n’y a pas de remboursement des frais d’essence ou de déplacement. **Une heure de collecte sera comptabilisée comme 2 heures de participation.**

La livraison et le déballage des colis se font à l’épicerie sous le contrôle de la personne de permanence lors des créneaux-horaires prévus à cet effet.

**Gestion de l'Épicerie**

Elle est du ressort des adhérents membres des groupes d’action et engage la responsabilité de l'association.

Les horaires d’ouverture seront fixés par le groupe de pilotage sur la base de créneaux de 2 heures minimum par jour d’ouverture, seront affichés dans le local et seront communiqués aux adhérents.

Elle comprend :

* Gestion des adhérents,
* Encadrement des nouveaux adhérents,
* Gestion des ventes : création et modification de produits (libellés, fournisseurs, prix),
* Gestion des commandes et stocks : suivi des inventaires et commandes, réassort du stock pour les fournisseurs en commande manuelle,
* Gestion des tournées de collecte,
* Mise à jour du site web, de la plateforme informatique et communication,
* Comptabilité des adhérents,
* Comptabilité des fournisseurs, paiement des factures,
* Comptabilité annuelle, bilan.

**Déontologie de la participation**

Les heures de participation concrétisent l’engagement de l’adhérent· à contribuer à la vie de l’association et à l’enrichissement du lien social dans l'épicerie.

Il est vivement conseillé à chaque adhérent de diversifier la nature des tâches accomplies de manière à avoir une vision d’ensemble du fonctionnement de l'épicerie.

Un adhérent· qui a participé au-delà des 2 heures par mois peut, s’il· le souhaite donner anonymement des heures à un adhérent en retard dans sa participation.

Les heures de participation n’ont pas vocation à donner lieu à des indemnités ou compensations financières.

**UTILISATION DES SERVICES DE L’ASSOCIATION**

La possibilité de bénéficier des services offerts par L’épi sur Louyre à ses adhérents est conditionnée à la participation aux tâches.

**Faire ses courses à l’épicerie**

Les horaires d’ouverture sont consultables sur la plateforme, et seront affichés en magasin. Ils dépendent du nombre d’adhérents et de leur implication.

L’adhérent choisit ses produits sur la plateforme internet de l’épicerie depuis chez lui, ou via un téléphone mobile. Il sélectionne chaque produit, puis valide son “Panier”. Ses produits sont pré-réservés. Il vient ensuite au magasin, et les récupère en rayon : ce n’est pas un drive. Ces produits ne peuvent être achetés entre-temps par un autre adhérent : ils sont automatiquement sortis du stock disponible par le logiciel.

L’adhérent peut aussi choisir en rayon les produits dont il a besoin et passer une commande express sur la plateforme (second ordinateur mis à disposition à l’épicerie pour les adhérents) L’adhérent qui tient l’épicerie les pointe sur la plate-forme informatique de l’association, via l’ordinateur mis à disposition dans le local. Le compte prépayé de l’adhérent est automatiquement débité du montant de ses achats.

Dans le cadre de la réduction des déchets, il est demandé aux adhérents d’apporter leurs propres contenants. L’épi sur Louyre ne fournira aucun sac.

**Coin-café, animations**

Le coin-café est mis à disposition des producteur et des adhérents pour des dégustations, des rencontres ou des ateliers.

**PRODUITS**

Le catalogue est évolutif à partir de la liste de fournisseurs mise en commun sur la plateforme MonEpi, et des fournisseurs que nous choisirons d’y ajouter, dont nous serons référents vis-à-vis de la plateforme.

**Qui référence les produits ?**

Le groupe produits organise régulièrement une réunion plénière pour faire évoluer le référencement des fournisseurs et des produits. Un courriel de convocation avec la date de la plénière et la liste des informations sur les produits et fournisseurs est envoyé à chaque adhérent.

Tout adhérent peut démarcher des producteurs, organiser des dégustations au local, proposer des animations pour faire découvrir des produits, proposer de nouveaux produits à référencer.

**Critères de choix des produits**

Une grille de notation basée sur 6 critères (bio, local, éthique, prix, conditionnement, quantité unitaire de livraison) pourra être utilisée comme base de réflexion pour guider le choix des produits. Cette grille est indicative et n’a pas vocation à exclure un produit de principe.

**C’est quoi un prix juste ?**

La détermination du prix de vente tient compte des impératifs de production des producteurs, toujours dans le souci de proposer le prix de vente le plus abordable aux adhérents de l’association.

Le but n’est pas de négocier les prix, mais d’avoir un rapport de confiance “gagnant-gagnant” avec les producteurs, les grossistes, etc.

**La finalité de L’épi sur Louyre est de vendre sans marge.**

**FONCTIONNEMENT**

Des groupes de travail assurent le fonctionnement de l’association. Quelle que soit leur mission, ils sont équivalents dans une relation non hiérarchique.

Selon leur mission certains groupes sont permanents (par exemple, produits, communication, formation,…) D’autres sont transitoires. Selon les besoins, un groupe peut appeler à la création d’un nouveau groupe, pour gérer une mission particulière, ou en investir un adhérent.

Chaque groupe est autonome et détermine le type et le rythme des réunions utiles à son bon fonctionnement. Il est souverain dans ses décisions, dans la limite de son champ d’action. Chaque adhérent peut assister aux réunions de n’importe quel groupe en auditeur libre.

**Les différents groupes de travail**

**GROUPE DE PILOTAGE**

Le groupe de correspond au Conseil d’Administration et au Bureau, de l’association.

Initialement constitué des personnes ayant été présentes sur le projet de façon régulière depuis le début, il sera ensuite constitué de membres élus lors de l‘Assemblée Générale Constitutive. Chaque année, la totalité du groupe de pilotage démissionne lors de l’Assemblée Générale Ordinaire, et on procède à une nouvelle élection.

Le groupe pilotage :

* Convoque l’Assemblée Générale Ordinaire,
* Présente les bilans et les comptes de l’exercice écoulé et soumet le budget au vote,
* Vérifie annuellement l’adéquation du règlement intérieur et des statuts et soumet les éventuelles modifications à l’approbation de l’Assemblée Générale,
* Peut être amené, hors des Assemblées Générales, à prendre des décisions en suivant les modalités de décision,
* Communique aux adhérents (courriel, affichage, etc.) les décisions prises par les groupes de travail.

Le groupe assure également les tâches de gestion et d’administration suivantes :

* Gestion des adhésions
* Accueil des nouveaux adhérents : validation des demandes d’inscription à l’épi sur Louyre,
* Suivi sur la plateforme MonEPi des virements des adhérents (adhésion et recharges) sur le compte de l’épi sur Louyre.
* Comptabilité des fournisseurs, suivi et paiement des factures, bilans
* Gestion du planning, détermination des tâches à effectuer, mise en ligne, surveillance de l’efficacité du dispositif.

**GROUPES D’ACTION**

Certaines tâches de gestion (la gestion des stocks, l’édition des bilans,) sont gérées automatiquement par la plateforme MonEpi.

Certaines tâches au contraire seront prises en charge par les différents groupes d’action.

Tout le monde a accès à tout groupe, sous réserve d’acquérir initialement une compétence grâce aux autres membres : une transmission de savoirs se fait au sein de chaque groupe pour les nouveaux entrants.Tout membre qui quitte le groupe doit auparavant le signaler.

Chaque groupe communique au groupe de pilotage ses décisions et toute information utile au bon fonctionnement de l’épi sur Louyre

**Groupe produits**

* Gestion des produits : création, ajout, suivi et modification des produits (libellé, fournisseurs, prix).
* Commandes et stocks : suivi des inventaires et commande de réassort du stock pour les commandes non-programmées, organisation des commandes programmées.

.

**Groupe communication**

* Mise en œuvre de la communication interne et externe.
* Mise à jour de la page Facebook et autres réseaux sociaux, de la plate-forme informatique.
* Réalisation de tout document de communication (tracts, flyers, etc…) .
* Gestion des relations publiques.

**Groupe formation**

* Prendre en charge l’assistance, l’aide, etc.. des adhérents en difficulté avec l’informatique pour les guider, leur permettre de s’inscrire, ou de réaliser des achats sur la plateforme monEpi.
* Répondre aux problèmes informatiques des adhérents ayant accès à  administration » et exerçant des tâches de commande ou autre.
* Conseiller et assister les référents des groupes d’action et le groupe pilotage dans le choix et l’utilisation des outils de travail partagés.
* Assurer le bon fonctionnement des matériels et logiciels informatiques du local de l’épi sur Louyre.
* Former les adhérents au fonctionnement de la plateforme aux activités à mettre en oeuvre.

**Autres groupes**

Leur création pourra se faire à l’initiative de n’importe quel adhérent ou de n’importe quel groupe comme par exemple un groupe potager.

**ANNEXE A : RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)**

Conformément à l’esprit de la nouvelle réglementation RGPD Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018 l’association demande à l’adhérent d’exprimer, lors de l’adhésion, son consentement pour le traitement des données personnelles le concernant.

Dans le cadre de son activité, l’association s’engage à ne collecter que les renseignements personnels strictement nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme et à communiquer à ses adhérents, sur demande, le détail des données personnelles qu’elle détient.

La plateforme internet Monépi utilisée par l'association est adossée à une base de données en respect avec la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. La SAS Monépi s’engage à ce que la collecte et le traitement de vos données, effectués à partir du portail monepi.fr, soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

La base de données est constituée de :

* Fichier adhérents
* Fichier produits
* Fichier fournisseurs
* Statistiques consommation
* Gestion du planning
* Gestion des tournées

Les données personnelles collectées permettant d’alimenter le fichier Adhérents sont les suivantes :

* Nom (obligatoire)
* Prénom (obligatoire)
* Date de naissance (obligatoire)
* Date d’adhésion (obligatoire)
* Adresse postale (obligatoire)
* Numéro de téléphone (obligatoire)
* Adresse de messagerie (obligatoire)

Ces données sont collectées uniquement pour les besoins internes de gestion de l’association.

qui s’engage à ce que les données nominatives ne soient jamais communiquées à un organisme extérieur.

Les données personnelles d’un adhérent sont supprimées lors de son départ de l’association à sa demande, ou un an après son départ.

**ANNEXE B : FORMULAIRE D’AUTORISATION DE DIFFUSION D’IMAGE**

Je soussigné (e)………………………………………………………………………………………………………….

Adresse……………………………………………………………………………………………………………………

Code Postal……………………………………………………………Ville…………………………………………….

Autorise l’association l’épi sur Louyre à me photographier ou me filmer dans le cadre des différents événements ou activités que l’association organise.

J’accepte l’utilisation et l’exploitation de mon image dans le cadre de la promotion de l’Association, notamment sur les différents sites de communication de l’association, ainsi que a reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce , pour la durée de vie des documents réalisés ou de l’Association.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d’un quelconque droit à l’image et à toute à action à l’encontre de l’épi sur Louyre qui trouverait sont origine dans l’exploitation de mon image dans le cadre précité. En contrepartie, l’épi sur Louyre s’engage à respecter et à ne l’utiliser que dans le cadre précédemment défini.

Date et signature.

Autorisation par le parent/représentant légal si mineur.

Je déclare être le parent ou le représentant légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l’autorisation légale de signer cette autorisation en son nom

Nom du représentant légal : ………………………………………………………………………………………………

Adresse……………………………………………………………………………………………………………………

Code Postal……………………………………………………………Ville…………………………………………….